



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
HÉRAULT

Villeveyrac, le 30 octobre 2020

Objet : note synthétique du projet de fusion

Chers Membres,

Depuis plusieurs années, à l'instar des autres LPO sur le territoire métropolitain, les cinq LPO d'Occitanie (Tarn, Aude, Aveyron, Lot et Hérault) ainsi que le groupe LPO Haute-Garonne ont engagé, avec le soutien bienveillant de la LPO France, un travail de réflexion quant à la restructuration territoriale. Ce travail, réalisé sous l'égide d'un comité de préfiguration (constitué de deux administrateurs/rices et du directeur/rice de chaque association ou groupe LPO de l'Occitanie) a d'abord été mené en interne, puis via un dispositif local d'accompagnement (DLA) et enfin par l'accompagnement de cabinets d'avocats et comptables spécialisés en droit (juridique, social et fiscal) et finances. Cette réflexion, engagée dans la lignée de la loi NOTRe pour répondre aux besoins territoriaux de protection de la biodiversité et de vie associative, a confirmé l'opportunité de la restructuration et a abouti sur le principe d'une fusion par absorption, des LPO Aude, Lot et Aveyron au 31 décembre 2020. C'est la LPO Hérault qui a été désignée association absorbante notamment pour des contraintes liées au patrimoine immobilier et aux agréments. La LPO Tarn pourrait nous rejoindre en 2021. Le groupe bénévole LPO Haute-Garonne, n'étant pas une entité juridique à ce jour, ne deviendrait une délégation territoriale qu'à compter de la fusion et par décision du futur conseil d'administration régional. Deux grands mots d'ordre ont cadré cette restructuration, à savoir la consolidation de l'ancrage territorial et la préservation des équipes existantes. Cette fusion créerait ainsi une structure régionale forte de plus de 4000 adhérents, plusieurs centaines de bénévoles actifs et une équipe de 30 salariés, dirigée tout d'abord par un comité de direction (directrice et directeurs territoriaux actuels) puis, dès que les ressources seront acquises, par une direction générale.

Aujourd'hui, malgré les contraintes liées à la crise sanitaire que notre pays connaît, c'est avec enthousiasme que ce projet fondateur pour l'avenir de la LPO en région Occitanie Pyrénées-Méditerranées est soumis à votre instruction via l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) du 28 novembre.

Les grands principes de gouvernance sont détaillés dans le projet de statuts (joint aux traités de fusion, eux-mêmes disponibles en téléchargement dans le courrier de convocation à l'AGE). En synthèse, ils sont basés sur une structure juridique régionale (gouvernée par des assemblées générales et conseil d'administration régionaux) définissant notamment les grandes orientations politiques. Ce niveau régional serait décliné par des délégations territoriales (administrées par des conseils territoriaux et des assises territoriales) d'échelle au moins départementale, concrétisant les orientations politiques régionales dans un projet territorial sous une approche de subsidiarité. Les groupes bénévoles locaux, généralement d'échelle intercommunale, auront vocation à perdurer et même à être développés. Pour la période transitoire, est proposé que soit élu un conseil d'administration temporaire reprenant l'ensemble des membres du conseil d'administration actuel de la LPO Hérault. Les administrateurs seront ainsi désignés pour une période expirant au plus tard le 30 juin 2021 et nommeront des délégués territoriaux provisoires afin d'assurer la représentation au niveau local durant cette période de transition.

Afin de répondre à la demande des adhérents LPO des départements de la région Occitanie n'ayant pas à ce jour d'association LPO locale, une politique de développement sera construite début 2021 sur ces territoires sur le principe de l'intégration privilégiée d'une structure existante et le respect des autres associations de ces territoires.

Dans le sillon des projets associatifs existants des LPO d'Occitanie, un nouveau projet associatif commun devra être construit dans les mois à venir et pour lequel vous serez à nouveau intégrés dans une approche participative.

Espérant que ces quelques éléments de synthèse aient pu vous préciser le projet de fusion des LPO d'Occitanie, je vous prie de bien vouloir agréer, chers Membres, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la LPO Hérault
Le Président
Pierre Maigre

